

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE – SESSION 2010**  
**SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION**  
**ÉPREUVE ÉCRITE DE SPÉCIALITÉ : COMPTABILITÉ ET FINANCE D'ENTREPRISE**

**ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ**

Ce dossier comporte des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs. Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

**Barème global sur 140 points (voir barème détaillé)**

**Nota** : il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement incontournable vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

**DOSSIER 1- TVA ET SUIVI DES CLIENTS (41 points)**

**PREMIÈRE PARTIE – Suivi de la TVA (14 points)**

**1- A partir de la TVA collectée du mois de novembre 2009, retrouver le montant du chiffre d'affaires du mois de novembre N. (2 points)**

TVA collectée = CA \*0,196

donc CA = TVA collectée /0,196 = 38.245/0,196 = 195.127,55 euros

**2- Expliquer la présence d'un crédit de TVA (compte 44567) dans la balance du 30 novembre 2009 ? (2 points)**

Un crédit de TVA signifie que la TVA déductible en octobre était plus importante que la TVA collectée ce mois-là.

**3- Calculer la TVA à décaisser au titre du mois de novembre 2009. En déduire l'écriture comptable en date du 30 novembre N (5 points)**

TVA à décaisser = TVA collectée – TVA déductible sur ABS –TVA déductible sur immobilisations – crédit de TVA = 38 245 – 20 312 – 6 742 – 1 230 = 9 961

D'où l'écriture :

		_____30/11/2009_____		
4457	TVA collectée	38 245		
44562	TVA ded sur immo		6 742	
44566	TVA ded sur ABS		20 312	
4567	Crédit de TVA		1 230	
4455	TVA à décaisser		9 961	
Déclaration TVA novembre				

**4- Enregistrer, au journal, l'écriture de règlement de TVA qui doit avoir lieu le 18 décembre 2009. (2 points)**

		_____18/12/2009_____		
4455	TVA à décaisser	9 961		
512	Banque		9 961	
Paiement TVA chq°				

**5- Cette TVA représente-t-elle un coût pour l'entreprise ? Justifier. (3 points)**

La TVA n'est pas un coût pour l'entreprise : c'est d'ailleurs pourquoi elle est enregistrée en classe 4 et non en classe 6. Par exemple, quand l'entreprise achète pour 100 euros HT à un fournisseur, elle paye auprès de lui le montant TTC (119,60) mais déduit ensuite la TVA payée au Trésor public (19,60).

De même, quand l'entreprise vend pour 100 euros HT à un client, celui-ci lui paye le montant TTC (119,60). L'entreprise collecte donc de la TVA (19,60).

Périodiquement, l'entreprise calcule le montant de TVA à reverser au Trésor public en faisant la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible.

La TVA est en fait une recette pour l'Etat et un coût pour le consommateur final : elle est neutre pour l'entreprise.

**DEUXIÈME PARTIE – Suivi des clients (27 points)**

**1- A partir de l'annexe 2, enregistrer les factures de vente n°654 et d'avoir A157 au journal de l'entreprise BIO'SAC. (6 points)**

18/12/2009	411065	Clients Martine	1.348,25	
	701	Ventes de produits finis		1.077,30
	708	Produits des activités annexes		50
	4457	TVA collectée		220,95
<b>Facture n° 654</b>				
23/12/2009	701	Ventes de PF	285,00	
	4457	TVA collectée	55,86	
	411065	Clients Martine		340,86
		Avoir n° A157		

**2- Mettre à jour le compte 411065 MARTINE et procéder au lettrage (Annexe A - à rendre avec la copie). Déterminer et interpréter le solde de ce compte. (6 points)**

**Compte 411065 MARTINE au 31/12/2009**

Date	Libellé	Débit	Crédit	Lettrage
13/3/09	Facture 86	1 230,00		A
15/03/09	Facture 117	3 218,00		B
16/03/09	Avoir 23		212,00	A
19/5/09	Chèque 12435		3 218,00	B
1/09/09	Facture 378	546,00		
13/10/09	Chèque 234987		1 018,00	A
22/11/09	Facture 546	1 487,00		
18/12/09	<b>Facture 654</b>	<b>1348,25</b>		
23/12/09	<b>Avoir 157</b>		<b>340,86</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>3 040,39</b>		

Le client doit **3040,39**euros, ce qui correspond aux factures n° 378, 546 et 654, ainsi qu'à l'avoir 157.

**3- L'étude du compte 411065 MARTINE montre que ce client règle ses factures avec beaucoup de retard. Rédiger le corps du courrier à envoyer au client MARTINE pour lui signifier ce problème et lui faire part des mesures qu'il pourrait encourir. (9 points)**

*Accepter toute proposition cohérente.*

Accroche

L'étude de votre compte fait apparaître systématiquement des retards de paiement (jusqu'à 7 mois pour la créance du 13 mars 2009; facture du 1<sup>er</sup> septembre non réglée au 31 décembre 2009).

Problème

Le délai de paiement est fixé à 30 jours fin de mois et les retards compliquent la gestion des clients pour notre entreprise.

Mesures

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir respecter les conditions de règlement convenues.

Dans le cas contraire, nous serons contraints de mettre fin aux avantages commerciaux dont vous pouvez bénéficier. De même, nous pourrions exiger un paiement comptant pour vos prochaines commandes.

Nous vous rappelons que toute condition de paiement non respectée peut donner lieu à des pénalités de retard.

Accroche/constat : 2 points

Problème : 1 point

Mesures : 3 points

Forme : 3 points (structure, style, orthographe)

**4- Le tableau des créances douteuses des clients de l'entreprise est fourni en annexe B (à rendre avec la copie). Compléter la ligne correspondant au client MARTINE et justifier le montant de la reprise sur dépréciation pour le client SARTONI. (6 points)**

Clients	Créance TTC	Créance HT	% Dépréciation 2009	Montant dépréciation 2009	Dépréciation 2008	Dotation	Reprise
SARTONI	1 808	1 512	40	604,80	1 058,40		453,60
MARTINE	3040,39	2542,13	30%	762,64	0	762,64	

Justification pour Sartoni : les dépréciations se calculent sur la créance HT, soit ici  $1.808/1,196 = 1.512$ . La perte probable en N est estimée à 40% soit  $1.512 * 0,4 = 604,80$ . Or, une dépréciation de 1.058,40 avait déjà été constatée en 2008. Il faut donc reprendre la différence soit  $1.058,80 - 604,80 = 453,60$

Justification pour Martine : on pense recouvrer 70% de la créance. C'est donc que la perte probable est de 30% du montant HT, soit  $3040,39/1,196 * 0,3 = 762,64$

## DOSSIER 2 -GESTION DU PERSONNEL (20 points)

**1- A partir des éléments relatifs au bulletin de paie de M. Bernard (annexe 3) donner les formules de calcul des cellules B9, D12 et B14: (6 points)**

- $B9 = SI(B3>D3;D3;B3)$
- $D12 = SOMME(D8:D11)$
- $B14 = B3-D12$

**2- La gestion des salariés s'effectue à l'aide d'une base de données dont le modèle relationnel est donné en annexe 4. Justifier le choix de Matricule comme clé primaire de la relation SALARIES.**

**(2 points)**

Matricule est clé primaire de la relation SALARIES car cet attribut permet d'identifier de manière unique chacun des enregistrements de la relation SALARIE.

De plus, cette donnée est source de dépendances fonctionnelles. En effet, Matricule  $\rightarrow$  NomSalarié, Prénomsalarié, SalaireBrut, CodeUsine.

**3- Ecrire en langage SQL les requêtes suivantes : (7 points)**

- R1 : salaire moyen des salariés de l'usine B

```
SELECT AVG(SalaireBrut)
```

```
FROM SALARIES
```

```
WHERE CodeUsine = « B »;
```

- R2 : augmentation de 3% des salaires des salariés de l'usine A

```
UPDATE SALARIES
```

```
SET SalaireBrut = 1,03 * SalaireBrut
```

```
WHERE CodeUsine= « A » ;
```

**4- Un algorithme a été mis en place pour suivre les heures supplémentaires des salariés (annexe 5). Que calcule la donnée A ? (5 points)**

Total HS cumule le nombre d'heures supplémentaires pour l'ensemble des salariés.

NbSal est un compteur recensant le nombre de salariés.

On en déduit que A est le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié, puisque

$A = \text{TotalHS} / \text{NbSal}$

## DOSSIER 3 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET RÉPARTITION (32 points)

### PREMIÈRE PARTIE – Impôts sur les bénéfices (8 points)

**1- Calculer le résultat avant impôt. En déduire le montant de l'impôt sur les bénéfices. (4 points)**

Résultat = Produits- Charges = 2.540.000 – 2.502.500 = 37.500

Impôts sur les bénéfices = 37.500 / 3 = 12.500

**2- Enregistrer au 31/12/2009 l'écriture relative à l'impôt sur les bénéfices. (2 points)**

	31/12/2009		
<b>695</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>12.500</b>	
<b>444</b>	<b>Etat-IS</b>		<b>12.500</b>
	<b>Détermination de l'IS</b>		

**3- En déduire le résultat net après impôt. (2 points)**

Résultat après impôt = résultat avant impôt – impôt = 37.500 – 12 500 = 25.000 EUROS

**DEUXIÈME PARTIE – Répartition des bénéfices (24 points)**

**1- Qui décide de la répartition du bénéfice ? (2 points)**

Ce sont les actionnaires qui décident de la répartition des bénéfices, lors de l'AGO.

**2- Pourquoi la loi oblige-t-elle à constituer une réserve légale ? (3 points)**

La loi oblige à constituer une réserve légale atteignant 10% du capital, dans le but de renforcer les capitaux propres des entreprises, c'est-à-dire la capacité à financer le développement de l'entreprise et à donner des garanties aux prêteurs.

**3- Justifier les montants dans l'écriture comptable correspondant aux comptes « 1061-Réserve légale » et « 457-Associés-Dividendes à payer. » (6 points)**

Justification du compte 1061 : La réserve légale ne peut dépasser 10% du capital, soit ici 150.000 \* 10% = 15.000 euros. Elle est dotée chaque année d'un montant égal à 5% du bénéfice, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne ce seuil. Or, ici, 5% du bénéfice représente 5%\*25.000 = 1.250 euros, ce qui, ajoutés à la réserve légale existante (14.500) amènerait à dépasser le plafond de 15.000. Pour atteindre ce plafond, il suffit donc de doter la réserve légale de seulement 15.000 – 14.500 = 500 euros, ce qui a été fait dans l'écriture.

Justification du compte 457 : le capital de 150.000 euros est composé d'actions valant nominalelement 100 euros. Le capital est donc réparti en 150.000 /100 = 1.500 actions. Comme le dividende est de 5 euros par action, cela représente un dividende total pour l'ensemble des associés de 5 \* 1.500 = 7.500 euros, conforme à l'écriture passée.

**4- Après avoir rappelé pourquoi les associés perçoivent un dividende, vous expliquerez dans quel cas il serait concevable de ne pas verser de dividendes (4 points)**

Les actionnaires ont effectué un apport en capital dans l'espoir d'en tirer chaque année un dividende. Pour les fidéliser, il est donc utile de leur distribuer régulièrement un dividende, quand la situation le permet.

Les actionnaires peuvent renoncer à leur droit aux dividendes s'ils pensent que la priorité est d'accroître l'autofinancement de l'entreprise : c'est le cas si celle-ci envisage d'investir par exemple.

**5- Proposer une nouvelle écriture dans l'hypothèse où aucun dividende ne serait proposé aux associés. (4 points)**

Si aucun dividende n'est distribué aux actionnaires, on fera l'hypothèse que la somme est affectée aux réserves libres. D'où l'écriture :

N° de compte	Intitulé du compte	Débit	Crédit
	31/12/2009		
110	RAN	300	
120	Résultat de l'exercice	25 000	
1061	Réserve légale		500
1068	Autres réserves =17.300 +7.500		24 800
457	Associés-dividendes à payer (Répartition du résultat N)		0

**6- Les actionnaires s'inquiètent du niveau de la rentabilité financière de l'entreprise. Calculez la rentabilité financière de l'entreprise. Vous semble-t-elle suffisante ? (5 points)**

Rentabilité financière = résultat/capitaux propres = 25.000 / 192.300 = 13%.

La rentabilité de cette entreprise est supérieure au taux moyen du marché ce qui est convenable.

Cette rentabilité est supérieure au taux d'intérêt qu'offrent certains placements sans risque comme les obligations du Trésor (3 à 5% environ). La rentabilité semble donc satisfaisante. Il faudrait cependant pour porter un jugement sûr pouvoir suivre son évolution dans le temps et/ou la comparer avec celle d'entreprises du même secteur.

**DOSSIER 4 - ÉTUDE DE RENTABILITÉ (47 points)**

**PREMIÈRE PARTIE – Relation coût–volume-profit (22 points)**

**1. Dans quel cas l'amortissement du matériel peut-il varier en fonction du niveau d'activité ? Justifiez votre réponse. (3 points)**

L'amortissement du matériel peut être assimilé à une charge variable lorsque l'entreprise n'utilise pas le matériel de façon linéaire durant toute la période d'utilisation du bien. La perte de valeur du matériel dépend donc de l'utilisation faite de ce matériel par l'entreprise : l'amortissement pourra ainsi être proportionnel à un indicateur d'activité, par exemple les quantités produites chaque année (amortissement par UO).

**2. Présenter les comptes de résultats par variabilité (6 points)**

**ANNEXE C – COMPTES DE RÉSULTAT PAR VARIABILITÉ**

Niveau d'activité Charges	15 000	22 500	25 000
Chiffre d'affaires	232 500,00	303 750,00	262 500,00
- Charges variables	103 500,00	155 250,00	172 500,00
<b>= Marge sur coût variable</b>	<b>129 000,00</b>	<b>148 500,00</b>	<b>90 000,00</b>
- Charges fixes	107 400,00	107 400,00	107 400,00
<b>= Résultat</b>	<b>21 600,00</b>	<b>41 100,00</b>	<b>- 17 400,00</b>

**3. Calculer, pour chaque niveau d'activité, le seuil de rentabilité en valeur et l'indice de sécurité. (7 points)**

Seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coût variable

Indice de sécurité = (chiffre d'affaires – seuil de rentabilité) / chiffre d'affaires

Niveau d'activité SR	15 000	22 500	25 000
<b>SR en valeur</b>	(232 500*107 400)/ 129 000 <b>=193 569,77 €</b>	(303 750*107 400)/ 148 500 <b>= 219 681,82 €</b>	<b>Résultat négatif, donc aucun seuil de rentabilité.</b>
<b>Indice de sécurité</b>	(232 500 - 193 569,77) *100 / 232500 <b>= 16,74%</b>	(303 750 - 219 681,82) *100 /303 750 <b>= 27,68%</b>	

**4. Au vu de ces résultats, quel est le niveau d'activité le plus rentable pour l'entreprise ? Est-il aussi le moins risqué ? Justifier votre réponse. (6 points)**

C'est lorsque l'entreprise fabrique 22 500 sacs qu'elle dégage le maximum de résultat (41 100 € de bénéfice contre 21 600€ pour 15 000 produits et une perte de 17 400 pour 25 000 produits). Cette situation est donc la plus rentable.

Le seuil de rentabilité est atteint plus rapidement pour 22 500 porte-monnaie que pour 15 000 porte-monnaie (219 681,82 € pour un CA de 303 750€ contre 193 569,77€ pour un chiffre d'affaires de 232 500 €). L'indice de sécurité nous indique également que le chiffre d'affaires peut supporter une baisse de 27,28% pour 22 500 porte-monnaie contre seulement 16,74% pour 15 000 porte-monnaie. Le marché étant très concurrentiel, l'entreprise devra sans doute faire face à des fluctuations de la demande, l'indice de sécurité nous confirme que l'hypothèse de production de 22 500 produits est également la moins risquée.

**DEUXIÈME PARTIE – Suivi de trésorerie (25 points)**

**1. Quel est l'intérêt, pour l'entreprise BIO'SAC d'établir des budgets prévisionnels ? (4 points)**

L'entreprise BIO'SAC souhaite mettre sur le marché un nouveau produit. Pour prendre des décisions, elle va être amenée à réaliser des prévisions sur ces ventes, ses coûts... Ainsi, la gestion budgétaire représente pour l'entreprise BIO'SAC un mode de gestion à court terme qui permet de traduire, de manière chiffrée, les décisions prises par la direction (moyens humains et matériels, coûts engendrés, prix de vente...), d'effectuer des simulations et d'apporter les corrections nécessaires.

Le budget de trésorerie récapitule l'ensemble des encaissements et décaissements et permet de répondre à deux impératifs :

- **connaître le montant des liquidités prévisionnelles.**
  - **vérifier que l'équilibre mensuel entre encaissements et décaissements est assuré.** Si des besoins en trésorerie apparaissent, l'entreprise devra anticiper et mettre en place des moyens de financements nécessaires. Dans le cas contraire, elle devra prévoir une gestion des excédents.
- 2. À partir du budget des encaissements fourni, retrouver le délai de règlement accordé aux clients. Quel sera le montant figurant dans la balance au 31 mars 2010 pour le compte clients ? (4 points)**

Encaissements janvier / ventes janvier =  $15136,88 / 30273,75 = 50\%$  donc les clients paient 50% comptant et le reste à 60 j

Créances clients =  $50\%$  ventes février +  $50\%$  ventes mars = 30273,75

- 3. À partir du budget des décaissements fourni, retrouver les délais de règlement accordés par les fournisseurs de matières premières et d'immobilisations? Justifiez vos calculs. Pourquoi les amortissements qui figurent dans le budget des autres charges ne sont pas mentionnés dans le budget des décaissements ? (7 points)**

**Fournisseurs de matières premières :**

- Montant TTC des achats de matières premières pour le mois de janvier : 15 473,25€ (cf budget des approvisionnements)
- Budget des décaissements : les achats de janvier figurent dans les décaissements du mois de février. **Les fournisseurs de matières premières sont donc payés à trente jours.**

**Fournisseurs d'immobilisation :**

- Budget des investissements : L'entreprise a acheté du matériel en janvier pour un montant TTC de 14 352€.
- Budget des décaissements : L'immobilisation sera réglée de la manière suivante :
  - 6 000 € en janvier soit 40 % au comptant ( $6000/14352 * 100$ )
  - 4 018,56 € en février et mars soit 30 % ( $4 018,56/14352 * 100$ ) à 30 jours, le reste à 60 jours.

**Les amortissements** constituent des charges calculées et non des charges décaissées.

#### 4. Compléter le budget de trésorerie (4 points)

##### Budget de trésorerie :

	<b>JANVIER</b>	<b>FEVRIER</b>	<b>MARS</b>
<b>Trésorerie initiale</b>	1 600,00	5 766,08	- 7 698,90
<b>Encaissements</b>	15 136,88	15 136,88	30 273,75
<b>Décaissements</b>	10 970,80	28 601,85	30 953,85
<b>Trésorerie finale</b>	5 766,08	- 7 698,90	- 8 379,01

#### 5. Que pensez-vous de la situation de trésorerie des mois de janvier à mars ? Expliquer les différentes mesures que l'entreprise pourrait envisager pour améliorer cette situation. (6 points)

La trésorerie de l'entreprise est positive en janvier, elle se dégrade chaque mois à partir du mois de février pour atteindre - 8 379,01€ en Avril. La fabrication de ce nouveau produit nécessite un besoin en trésorerie et la trésorerie initiale est insuffisante pour le combler. La situation de découvert bancaire est délicate car il s'agit d'une ressource précaire et coûteuse.

Plusieurs possibilités s'offrent à elle pour financer ce besoin en trésorerie et éviter le recours au découvert bancaire:

1 / soit améliorer la trésorerie initiale

- réaliser un emprunt auprès de sa banque, notamment pour financer l'acquisition de l'immobilisation,
- procéder à une augmentation de capital,

2 / soit dégager de la trésorerie

- demander à ses clients de payer plus tôt (par exemple, 70% au comptant, le solde à 30 jours)
- obtenir de la part de ses fournisseurs des délais de paiement plus longs (60 jours fin de mois par exemple).

**DOSSIER 1- TVA ET SUIVI DES CLIENTS (41 points)**

**PREMIÈRE PARTIE – Suivi de la TVA (14 points)**

- Q1 – (2 points)
- Q2 – (2 points)
- Q3 – (5 points)
- Q4 – (2 points)
- Q5 – (3 points)

**DEUXIÈME PARTIE – Suivi des clients (27 points)**

- Q1 – (6 points)
- Q2 – (6 points)
- Q3 – (9 points)
- Q4 – (6 points)

**DOSSIER 2 -GESTION DU PERSONNEL (20 points)**

- Q1 – (6 points)
- Q2 – (2 points)
- Q3 – (7 points)
- Q4 – (5 points)

**DOSSIER 3 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET RÉPARTITION (32 points)**

**PREMIÈRE PARTIE – Impôts sur les bénéfices (8 points)**

- Q1 – (4 points)
- Q2 – (2 points)
- Q3 – (2 points)

**DEUXIÈME PARTIE – Répartition des bénéfices (24 points)**

- Q1 – (2 points)
- Q2 – (3 points)
- Q3 – (6 points)
- Q4 – (4 points)
- Q5 – (4 points)
- Q6 – (5 points)

**DOSSIER 4 : ÉTUDE DE RENTABILITÉ (47 points)**

**PREMIÈRE PARTIE – Relation coût–volume–profit (22 points)**

- Q1 – (3 points)
- Q2 – (6 points)
- Q3 – (7 points)
- Q4 – (6 points)

**DEUXIÈME PARTIE – Suivi de trésorerie (25 points)**

- Q1 – (4 points)
- Q2 – (4 points)
- Q3 – (7 points)
- Q4 – (4 points)
- Q5 – (6 points)